

ASSEMBLEE GENERALE

du 23 mars 2006 à 18.15 h

Grand salon du Buffet de la Gare de Lausanne

... personnes présentes et 1 invité
... personnes excusées
... personnes inscrites pas venues et pas excusées

1. Discours de bienvenue et présentation de l'ordre du jour (TC) :

L'ordre du jour n'est pas modifié.

TC informe les membres que Bernard Saugy a été enterré à Lausanne aujourd'hui, raison pour laquelle il est particulièrement ému en ce début d'AG. Cet ingénieur visionnaire a beaucoup œuvré pour les nouvelles politiques urbaines de mobilité et le partage du domaine public. Son engagement s'inscrit dans un souci de densification vers l'intérieur et de lutte contre une croissance centrifugée. Elle vise à concilier mixité, densité et qualité de vie. Une minute de silence est observée en son hommage.

2. PV de l'Assemblée générale du 19 mars 2005 :

Le PV est accepté sans remarque.

**3. Rapport annuel 2005 (PG) selon document annexé à l'invitation :
Synthèse**

- ∅ La charge de travail du comité a continué d'augmenter. Les séances se déroulent dans un excellent climat, dans un lieu de plus en plus utilisé et perçu comme point d'attache de la section (locaux UPIAV).
- ∅ Le nombre de membres de la section a également augmenté (115 membres pour 108 membres en 2005).
- ∅ 6 séances de comité fort bien remplies ont été tenues durant l'année. La formation en AT en Suisse romande reste encore et toujours le centre des préoccupations de la section. Le comité s'est également prononcé lors de plusieurs consultations cantonales, et s'est investi pour mettre sur pied des journées de formation, en collaboration avec d'autres associations professionnelles.
- ∅ Le forum « bâtir et planifier », qui a réuni urbanistes et architectes, s'est révélé un succès et sera reconduit en 2006.

4. Comptes / Bilan 2005 - budget prévisionnel 2006 (TC) :

Le budget est approuvé. Le rapport de révision lu, décharge est donnée au comité.

Remerciements aux vérificateurs de comptes.

5. Orientation 2006 (TC)

- ∅ Poursuite des activités de la section et des groupes, selon objectifs fixés en 2005.
- ∅ TC rappelle le congrès international des urbanistes (FIHUAT), qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2006 à Genève et invite les membres FSU à suivre également les

activités organisées sur le plan local destinées à un public élargi sur le thème « urbanités, frontières et mutations ».

6. Cotisation des membres :

Elle est reconduite à la même hauteur (Fr. 50.--). Elle est désormais envoyée directement par la FSU centrale.

7. Admissions/démissions :

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, TC vit sa dernière AG comme Président. Il continuera toutefois à s'impliquer au sein du comité. Pierre-Yves Delcourt, pressenti pour reprendre la présidence, sera remplacé par Xavier Fischer qui fonctionnera comme président ad intérim en 2006. Ce dernier précise qu'il le fait volontiers pour rendre service, notamment parce qu'il ne peut être exigé de TC de poursuivre encore une année supplémentaire et parce que PYD doit faire face à une surcharge temporaire de travail. Il compte néanmoins sur le soutien actif de ses camarades du comité. Enfin, il profite de la parole pour remercier chaleureusement TC pour son investissement pour la section. PG remet une petite attention à de la part des membres du comité.

8. Informations diverses :

- Ø Hubert Jacquier (JU) signale que la ville de Delémont a reçu le prix Wakker 2006 et que la cérémonie officielle est prévue le 17 juin 2006. Des visites guidées seront mises sur pied ainsi que d'autres moyens d'échange. Les visites un autre jour sont également possibles, les parcours étant balisés. Il précise que la ville se tient à disposition pour accueillir les membres FSU et autres professionnels, villes et services qui envisageraient une visite en 2006. Enfin, il lance l'idée d'un comité FSU décentralisé à Delémont pour marquer le coup ?...

Notes de conférence :

« Un projet de territoire pour la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) », par Jean-Paul Vogel, ingénieur et urbaniste, membre de la plate-forme internationale des agglomérations

Introduction

- Ø Projet commun de territoire : Quelle doit être la substance de ces projets (AT, environnement, culture, etc.) ? Quels sont les outils ? quels sont les processus ?

Contexte

- Ø Rapport d'échelle = forte disparité :
- Ø L'agglomération de Besançon (CAGB) compte 59 communes (180'000 habitants) : la plus importante de France en nombre de communes.
- Ø Besançon ville-centre compte 120'000 habitants. Les autres communes (58) ont en moyenne 1000 habitants.
- Ø Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) couvre un périmètre encore plus large et concerne 204 communes (216'000 habitants).
- Ø A titre de comparaison : Besançon: 220'000 habitants ; Montbéliard : 180'000 habitants ; Dijon 320'000 habitants.
- Ø Contexte de l'intercommunalité en France. En Suisse, le canton de Fribourg est le plus avancé du point de vue légal.

Compétences nécessaires pour légitimer le projet territorial

- Ø Développement économique (12 mio d'€ à disposition) ;
- Ø Aménagement de l'espace communautaire ;
- Ø Politique de l'habitat ;
- Ø Politique de la ville (quartiers, vie sociale)
- Ø Voiries, protection de l'environnement, ...
- Ø Equipements culturels et sportifs, etc.

Des institutions, des processus, des moyens financiers

- Ø Les élus : 1 Président, 27 vices-présidents, 137 délégués représentant les 59 communes (désigné au 2^{ème} degré).
- Ø Projet et contrat d'agglomération basés sur la Loi Voinet. La loi sur l'intercommunalité de 1999 a eu un rôle très incitatif pour fédérer les communes. Dotation financière de fonctionnement. A permis de se donner une fiscalité propre. Exemple : taxe professionnelle mutualisée (taux unique). En 3-4 ans, 160 communautés de communes se sont créées. L'Etat français a cherché à limiter le nombre de communes (36'000 communes). Plusieurs étapes de fusion.
- Ø Démarche participative. 5'000 invitations (ateliers publics) → Etat des lieux (50-60 personnes par atelier) ;
- Ø Création d'un conseil de développement participatif durable (avec moyens financiers) ;
- Ø Le projet définit la stratégie de développement du territoire pour 15 ans ;
- Ø Les contrats sont établis tous les 3 ans.

Projet et contrats d'agglomération

- Ø Le plus intéressant c'est le projet d'agglomération et non le contrat beaucoup plus pragmatique.
- Ø 3 principes : L'homme au coeur du projet, le développement durable, la gestion du temps (réf. Besançon cité horlogère)
- Ø 4 enjeux : rayonnement, attractivité, solidarité, ...
- Ø Projet de territoire = tout une panoplie d'outils
 - Un SCOT
 - Une charte de l'environnement « agenda 21 »
 - Un programme local d'habitat
 - Un plan d'urbanisme PDU
 - Un SOCA
 - Etc.
- Ø Des projets particuliers (par ex. Palais des Sports, TGV Rhin-Rhône, Technopôles, Modes doux TC site propre, etc.)

Pilotage technique

- Ø Appui par l' « agence d'urbanisme », créée début 2001, financée par les deniers publics (Etat, département, syndicat mixte de cohérence territoriale, ...), employant 15 personnes.

- Ø Temps de maturation nécessaire : 4-5 ans. Délai de réactivité > itérations SCOT /PDU/PHL, projet d'agglomération.
- Ø Efficacité financière « faible » au final car l'Etat a du mal à honorer ses engagements mais ce n'est pas le plus important (projet commun).

Discussion

- Projet d'agglomération : à quoi cela ressemble concrètement ? J.-P. Vogel se propose de transmettre un document au comité, qui pourra être consulté par les membres intéressés.
- Comment a-t-il pu être aussi vite approuvé ? En fait 6 ans de travail en arrière fond.
- Comment le démarrage s'est-il effectué avec autant de petites communes : En fait, fonctionnement plutôt coercitif : « obligé d'y être et surtout interdiction d'en sortir ... ». De manière plus pragmatique, le district a été transformé en communauté d'agglomération. Transfert de compétences des communes à l'agglomération, avec charges mutualisées comme les ordures ménagères, les transports publics. Quasiment impossible de sortir du système pour une petite commune incluse dans l'agglomération. Cela lui coûterait trop cher.
- Quelle représentation dans le conseil d'agglomération ? : Règle de représentation : 40% ville-centre (même si elle contient 70% de la population) ; 60% communes périphériques.
- Quel lien avec Dijon ? Comment ce projet d'agglomération est-il intégré dans les réseaux régionaux plus larges, voir transnationaux ? : Dijon-Besançon : 20m'. TGV Rhin-Rhône en 2011 va faire travailler à l'échelle métropolitaine. Besançon-Dijon / Belfort-Montbéliard / Mulhouse-Bâle. + Echanges transfrontaliers avec Neuchâtel surtout (villes jumelées), moins avec canton de Vaud, mais les liens existent.
- Comment assurer la pérennité du projet par rapport à la fragilité politique? : La volatilité politique sur la question de l'intercommunalité et en terme d'élus locaux est très relative à Besançon. Il n'y a eu que 3 maires depuis la 2^{ème} guerre mondiale et le même parti est au pouvoir depuis. Le projet reçoit plus d'argent du département et de la région que de l'Etat.
- Qui sont les agences d'urbanisme ? : Association / statut de privé, qui perçoit des subventions publiques. Programme de travail de 3 ans, actualisé constamment. Rôle de surveillance sur le territoire > détecter les nouveaux enjeux, proposer des thèmes. Ne peuvent travailler que pour les instances publiques. 40 agences en France.
- Une concurrence pour les bureaux privés ? Plutôt le contraire. Les agences d'urbanisme créent du travail pour les urbanistes, stimulent des réflexions, des observations. Elles créent le besoin, l'envie de...
- Partenariat public/privé : Exemple de partenariat: Parc scientifique « Thémis » - maison de la microtechnique – pôle de compétitivité.

M. J-P. Vogel est vivement remercié pour sa contribution et la qualité de cet échange.
L'assemblée est levée à 20.15 h, suivie d'un apéritif et d'un repas.

Lausanne, le 2 mai 2006
DRS/ cb